



Effet de la mise sous régulation de l'entrée aux Urgences

Le CH de Saint-Lô réalise une étude rétrospective sur **l'impact de la mise sous régulation de l'entrée aux Urgences sur le département de la Manche**. L'objectif de cette étude est d'analyser la fréquentation des structures d'urgences du département de la Manche après la mise en place d'une régulation médicale systématique. Elle permettra également d'analyser l'impact de cette régulation sur l'activité du SAMU et du SAS 50 ainsi que l'observance de la population générale quant à la communication de cette régulation.

- Tous les passages aux Urgences aux périodes suivantes 03 juillet 2018 au 03 juillet 2019 et du 03 juillet 2022 au 03 juillet 2024 seront analysés.
- Les données recueillies ne comporteront pas les identités (nom, prénom et date de naissance) des patients.
- L'analyse statistique des données pseudonymisées sera réalisée par le CH Public du Cotentin. Ces données d'étude seront ensuite détruites.
- Si vous souhaitez obtenir des informations sur cette étude et/ou faire valoir votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données à des fins scientifiques vous pouvez consulter la note d'information collective disponible sur la page Recherche Clinique du site internet de l'hôpital de Saint-Lô et vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données des urgences où vous avez été pris en charge :
 - dpd.ghmt.mont.st.michel@ch-ag.fr
- Dans l'hypothèse où vous ne parvenez pas à exercer vos droits, vous disposez également du droit de déposer une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui est l'autorité de contrôle compétente en France en matière de protection des données.
<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>

